



Harcèlement moral familial

Par **marievenere**, le **21/12/2008** à **03:29**

Bonjour,
Mon frère aîné, qui a 15 ans de plus que moi souffre d'une maladie dégénératrice génétique. Or, depuis quelques temps, persuadé que j'ai la même maladie que lui, il fait pression sur moi afin que j'accepte le fait d'être malade. D'ailleurs, il a mis au courant ses amis et des connaissances communes. Je ne sais pas quoi faire. Comment le faire arrêter. Puis-je le poursuivre pour diffamation, atteinte à la vie privée, harcèlement moral ? Merci de ma répondre.

Par **citoyenalpha**, le **24/12/2008** à **17:15**

Bonjour
nil n'apparaît pas utile pour l'instant de déposer une plainte.
Mettez en demeure votre frère (d'abord oralement puis à défaut par lettre recommandée avec AR en précisant la date de votre conversation) de cesser de vous diffamer et qu'à défaut vous devrez déposer plainte contre lui pour diffamation auprès du Procureur de la République (pensez à ce moment à prendre des témoignages écrits que vous ferez parvenir au procureur de la République)
Toutefois il apparaît qu'un démenti aux personnes concernées serait largement suffisante. Pourquoi croirait il plus votre frère que vous même. L'intervention de la famille peut être aussi envisagée.
La saisine de la justice ne doit intervenir que si aucun recours à l'amiable n'a pu mettre un terme à la situation conflictuelle.
Restant à votre disposition